



Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'**Occitanie**

Dossier de presse

Signature, le 7 février 2023

À Uzès

Le SCHÉMA RÉGIONAL est ADOPTÉ !



SOMMAIRE

LES CENTRES DE GESTION	3
I. Deux types de missions sont déployées par les CDG	3
Missions obligatoires :	3
Missions facultatives :	3
II. Une organisation régionale consolidée progressivement par le législateur (lois Sauvadet, de Transformation de la Fonction Publique, etc.)	4
Contact	4

LES CENTRES DE GESTION

Les CDG ont été créés après les lois de décentralisation.

Gérés par des élus au services des élus, les centres départementaux de Gestion (CDG) sont des établissements publics administratifs dont la mission générale est l'accompagnement des employeurs territoriaux, dans **la gestion de leurs Ressources Humaines (RH)** : des missions obligatoires et des missions facultatives sont ainsi dédiées à l'accompagnement des collectivités et établissements territoriaux.

Les CDG ont une fonction de tiers de référence, de tiers de confiance, et de tiers de régulation dans le management des RH des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

I. Deux types de missions sont déployées par les CDG

Missions obligatoires :

- gestion des dossiers de personnels, tenue des instances consultatives, expertise juridique, retraite
- organisation des concours et examens d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale
- gestion de l'emploi et accompagnement des mobilités subies, maintien dans l'emploi
- secrétariat du Conseil médical
- contrôle et conseils déontologiques, référent laïcité, alerte éthique, médiation préalable obligatoire

Missions facultatives :

- Allocations chômage
- Assurance des risques statutaires et Protection Sociale Complémentaire
- missions temporaires d'intérim
- médecine préventive et amélioration des conditions de travail
- conseil en organisation et management des RH : accompagnement des recrutements, organisation et management des RH
- insertion, alternance, apprentissage
- médiation conventionnelle
- signalement des actes de violences et discriminations
- archivage
- paie à façon
- Comité des Œuvres Sociales
- etc.

II. Une organisation régionale consolidée progressivement par le législateur (lois Sauvadet, de Transformation de la Fonction Publique, etc.)

Les CDG se sont organisés dès 2007 pour coordonner d'abord les missions obligatoires (concours et emploi), puis peu à peu, avec l'élargissement du périmètre régional, leurs coopérations se sont affirmées pour arriver aujourd'hui à **une organisation régionale qui permet aux 13 CDG d'OCCITANIE de répondre avec la même garantie d'accès et de qualité aux besoins des 5666 employeurs territoriaux du territoire : ainsi, les quelques 800 agents des 13 CDG accompagnent ces employeurs, qui représentent plus de 86 000 agents gérés.**

Pour rappel, quelques chiffres :

CDG Occitanie	Employeurs territoriaux Occitanie	Nombre agents gérés
09	395	3 250
11	527	6 917
12	390	3 900
30	473	9 943
31	765	17 639
32	591	6 300
34	500	13 772
46	447	3 455
48	204	1 360
65	377	3 081
66	335	7 566
81	411	5 305
82	251	3 682
Total	5 666	86 170

Le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation est un outil destiné à optimiser et rationaliser l'organisation des missions retenues par la loi, et d'autres prestations que les Présidentes et Présidents décident de mutualiser dans le cadre d'une gouvernance partagée. Il s'appuie sur des pratiques qui ont contribué à forger une culture interdépartementale commune et à expérimenter des formes de **solidarités et de coopération**.

Les Présidentes et Présidents de CDG, pragmatiques et engagés auprès des élus de leurs départements, ont le souci de la proximité et de l'adaptabilité aux contextes divers et spécifiques, ainsi ils ont souhaité que le Schéma Régional réponde aux besoins d'efficacité que le service public local exige, en tous lieux du territoire.

Le nouveau schéma régional, qui s'applique depuis le 1er janvier 2023 promeut et permet cette exigence : grâce à une organisation au sein des CDG autour d'un coordonnateur, de pilotes, de référents et même de prestataires, **chaque CDG a sa place, et tous les employeurs territoriaux du territoire régional peuvent bénéficier de nombreuses expertises.**

Contact

Sylvie Soual CDG31 – secrétariat coordination régionale Occitanie – 05-81-91-93-09
Soukaïna Benjaafar CDG30– conseillère statutaire



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE

